

**ACP/00/036/07 Rév.1**

*Département du Développement économique durable*

Tr:ETS/Rev:DN/fk

**Bruxelles, le 11 juillet 2007**

**6<sup>ème</sup> REUNION DU GROUPE D'EXPERTS  
EN CHARGE DES REGLES D'ORIGINE**

*MAISON ACP, Bruxelles  
9 et 10 Juillet 2007*

**RESUME DES CONCLUSIONS**

Le groupe d'experts en charge des règles d'origine a tenu sa sixième réunion les 9 et 10 juillet 2007, en vue :

1. de dresser le bilan des activités menées en matière de règles d'origine, dans le cadre des négociations aux niveaux régional et « tous ACP » ;
2. d'examiner un projet de modèle de protocole élaboré et amendé qui servira d'outil pour les négociations au niveau régional ;
3. de procéder à un échange de vues sur la convention de l'UE sur les règles d'origine au titre des négociations des APE.

Dans ce contexte, le groupe d'experts a entendu les exposés :

- du Secrétariat ACP et des représentants des six régions négociatrices sur l'état d'avancement des discussions dans ce domaine ;
- de M. Stefano Inama, de la CNUCED, sur un projet de modèle de protocole sur les règles d'origine ; et,
- du Dr Lorand Bartels, de l'Université de Cambridge, sur les implications juridiques de la convention de l'UE sur les règles d'origine, notamment en matière de cumul.

Une proposition élaborée par la région Afrique orientale et australe sur des règles spécifiques et la pêche a également été distribuée au groupe d'experts. Cette proposition est jointe au présent document.

Les délibérations qui ont suivi ces exposés peuvent être résumées comme suit :

- le groupe d'experts a reconnu qu'il reste peu de temps pour conclure complètement les négociations sur les règles d'origine et qu'il convient dès lors de travailler sur une approche en deux temps, en commençant par un régime transitoire qui améliore les règles d'origine de Cotonou.
- il est important d'identifier les aspects des règles de Cotonou nécessitant une amélioration. Les régions devraient consulter leurs producteurs et exportateurs pour l'élaboration de propositions spécifiques concernant des produits. A cet effet, l'accent doit être mis sur les produits ou les secteurs qui revêtent le plus d'importance pour les exportations des pays concernés.
- le groupe d'experts a reconnu que l'idéal serait l'instauration de règles identiques, y compris sur la facilitation du cumul et le processus de coopération administrative. Les régions peuvent dès lors envisager de respecter autant que possible ce principe. Il convient de poursuivre la réflexion sur les différentes options en matière de cumul.
- il est important de tenir compte de la situation réelle des différentes régions.

- il est essentiel que toutes les règles soient fondées sur l'acquis de Cotonou, compte tenu des principales préoccupations des pays ACP concernant les notions telles que l'asymétrie, le cumul, la dérogation automatique, la tolérance en valeur et la coopération administrative.
- il y a lieu d'améliorer le mécanisme de communication. A cet effet, toutes les régions doivent faire parvenir au Secrétariat ACP les travaux qu'elles ont réalisés dans le domaine des règles d'origine, aux fins d'information des autres régions et de comparaison. Elles doivent lui communiquer leurs propositions et leurs projets de textes juridiques, avant la fin du mois d'août 2007.
- il convient de mentionner le critère de changement de position tarifaire dans le projet de modèle de protocole que les régions utiliseront pour élaborer leur proposition.
- le projet de modèle de protocole constitue une bonne base qui peut être complétée par les régions.
- la question des procédures administratives devra être abordée pendant la prochaine réunion du groupe d'experts. A cet égard, la question de l'enregistrement des exportateurs, telle que présentée par la CE, doit être examinée plus avant.
- afin d'éviter de se retrouver dans une situation où ils se bornent à réagir aux propositions de la CE, les ACP devraient formuler des propositions concrètes à soumettre à la partie européenne.
- le groupe d'experts devrait se réunir plus fréquemment.

## **LES PROCHAINES ETAPES**

Le groupe d'experts a recommandé qu'à la prochaine, les discussions se concentrent sur :

- les différences entre les régions concernant le texte principal des règles d'origine dans le cadre des APE, sur la base de leurs propositions respectives ;
- les règles d'origine spécifiques pour des produits identifiés par les régions.

Pour contribuer à cadrer les discussions, deux documents seront élaborés :

- un texte principal mettant en évidence les différences entre les protocoles présentés par les régions ;
- un modèle de texte actualisé contenant les règles d'origine spécifiques à des produits présentées par les régions.

Afin de faciliter le travail du Secrétariat, les régions ACP s'efforceront de lui envoyer, avant la fin du mois d'août, les projets de texte principal et des règles d'origine spécifiques susmentionnés.

\*\*\*\*\*